

Colloque de l'ANATPE – 15 mars 2025

Discours d'ouverture du garde des Sceaux

Monsieur le président,
Madame la Directrice adjointe de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
Mesdames et Messieurs les assesseurs,
Mesdames et messieurs,

Il me revient le plaisir, au nom de Monsieur Le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, d'ouvrir ce colloque de l'Association Nationale des Assesseurs des Tribunaux pour Enfants qui a pour objet, cette année, la politique de la ville et la justice des mineurs.

C'est un honneur et je tiens, en son nom, à vous remercier, Monsieur le Président pour cette invitation, qui marque l'importance et la qualité des liens institutionnels que votre association entretient avec la Chancellerie.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler, au nom du ministre, l'importance du rôle des assesseurs dans la mise en œuvre de la justice des mineurs. En effet, ce rôle répond aux exigences d'une justice spécialisée en permettant à des personnes ayant démontré un intérêt pour l'enfance d'offrir à côté du juge des enfants.

Les avantages de ces juges non professionnels sont nombreux : apporter un regard neuf sur une situation, donner une place à la société civile dans le jugement de l'enfance en conflit avec la loi, se garder d'un langage trop juridique... Vous le savez, Monsieur le Garde des Sceaux est très attaché à l'engagement de citoyens pour faire œuvre de justice, plus particulièrement auprès de jeunes ayant commis des actes de délinquance.

L'importance de cette fonction se reflète, ensuite, dans les objectifs de l'ANATPE. Former, accompagner, enrichir les assesseurs dans leurs pratiques sont autant d'objectifs communs avec le ministère de la Justice pour rendre une justice de meilleure qualité, se concrétisant par un partenariat depuis 10 ans avec la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Il faut ainsi saluer la richesse de cette collaboration et le travail fourni par l'association tout au long de ces années de partenariat.

Cette prise de parole est donc tout d'abord pour moi l'occasion de saluer votre travail, votre engagement, et de vous dire au nom du ministre à quel point

notre justice des mineurs peut se réjouir de compter en son sein des femmes et des hommes issus de la société civile prêts à s'investir, se mobiliser et s'engager au nom d'un certain idéal de justice.

Ce lien avec la société civile, le ministre en est convaincu, est une des clés de la restauration d'un lien de confiance parfois fragilisé entre les français et leur justice, particulièrement s'agissant de la justice des mineurs. C'est en cela qu'il a souhaité initier une réflexion sur le rôle et la place des jurés des tribunaux pour enfants. Cette réflexion, qui devra nécessairement passer par un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés, n'a de sens qu'en ayant à l'esprit l'apport fondamental que vous constituez pour la justice des mineurs, et qui fait de vous les acteurs incontournables du lien entre les tribunaux pour enfants et la société.

Au-delà de ce partenariat, Monsieur le Ministre souhaite vous faire de son engagement dans la lutte contre la délinquance des mineurs.

C'est une priorité de mon ministère, qu'il veut pleinement mobilisé à ce sujet.

Le code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM), récemment entré en vigueur, a contribué à une meilleure efficacité de la lutte contre la délinquance des mineurs et des travaux législatifs sont actuellement en cours visant à renforcer la réponse pénale à l'égard des mineurs.

La proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents vise en effet à adapter davantage et à renforcer la réponse pénale à l'égard des mineurs délinquants tout en respectant les grands principes de la justice pénale des mineurs.

Il est notamment prévu d'assouplir les conditions dans lesquelles l'application de l'excuse de minorité peut être écartée pour les mineurs âgés de plus de 16 ans dans le respect des principes constitutionnels ou d'apporter une réponse pénale plus rapide quand cela est nécessaire notamment pour des mineurs multi-réitérants.

Enfin, Le Ministre souhaite dire quelques mots sur le choix du thème du colloque de cette année sur la politique de la ville et la justice des mineurs.

Ce thème, d'actualité, nous conduit à réfléchir aux spécificités communes à la politique de la ville et à la justice des mineurs.

Les liens sont nombreux et historiques : action publique territorialisée, interministérielle, la politique de la ville a porté une ambition de soutien global à des populations fragilisées, méthodologie et philosophie qui fonde aussi la justice des mineurs.

A tous les niveaux, les coopérations interprofessionnelles sont au cœur de ces politiques publiques, ce qui permet de donner à l'action publique son sens et son efficacité.

Le politique de la ville, c'est aussi, en partie, la prévention de la délinquance. Cette question est fortement investie par les professionnels de la justice des mineurs, qu'ils soient en juridiction ou sur le terrain, qu'ils soient juges, substituts du procureur ou éducateurs à la PJJ.

Ainsi, par exemple, la mise en place de groupes d'échanges d'informations nominatives permet de penser une réponse globale aux problématiques sociales, scolaires, pénales que peuvent rencontrer certains jeunes.

Les violences urbaines de juillet 2023 ont montré toute l'importance de la conduite d'une réflexion commune entre prévention et justice des mineurs. Ces évènements posent aujourd'hui la question de la réponse pénale d'une part, mais aussi de son articulation avec une politique de prévention cohérente permettant de sortir d'une logique en silo des actions menées en amont, pendant et en aval de ces évènements. C'est un des objectifs de ce colloque de percevoir le lien qui unit l'une et l'autre : intervenir le plus précocement possible pour éviter le passage à l'acte et intervenir de manière globale pour empêcher toute récurrence.

Ce colloque qui s'ouvre se trouve donc au cœur d'enjeux cruciaux pour la justice des mineurs. Je me réjouis par avance de la qualité des réflexions qui y seront menées et vous souhaite à tous d'excellents travaux.

Je vous remercie.